

Suivi de la recommandation n°1 (version du 22/10/2024)

- Par courriel du 22/12/2023, la commune de Bizanos a informé le BEA-TT :

« Nous avons bien pris connaissance du rapport d'enquête et notamment des recommandations qui figurent à la page 42.

Nous avons participé comme le savez à la commission départementale qui a siégé à la Préfecture le 12 décembre dernier.

Nous confirmons aujourd'hui que la ville de Bizanos n'est pas juridiquement fondée à acquérir et démolir la maison de XXX.

Dès lors et pour donner suite à une partie de vos recommandations, nous allons revoir la signalétique à l'angle de l'avenue de l'Yser et Verdun (entrée sur la rue de Verdun) afin d'améliorer la lisibilité des informations relatives au non-franchissement du PN par tout véhicule à moteur.

Des aménagements de voirie viennent d'être réalisées devant le PN, stationnement pour les personnes qui empruntent à pied/vélo la passerelle, aire de retournement.

Voici donc ci-dessous, la recommandation que nous allons suivre et qui ont été réaffirmées par l'autorité territoriale lors de la réunion en Préfecture.

Aucune acquisition immobilière et foncière ne sera opérée par la collectivité. (..) »

- Par courriel du 15/05/2024 la commune a informé le BEA-TT :

« [...] pour faire suite au votre et aux recommandations concernant la circulation sur le PN 238, nous souhaitons vous informer de notre volonté de conserver les traversées piétons et vélos au niveau de ce P.N 238, en tenant compte de la présence de la passerelle de la Communauté d'Agglomération ainsi que de la nouvelle voie verte reliant Meillon à la base d'Eau Vives.

Nous partageons également votre souci de sécurité mais nous pensons qu'une déviation des cyclistes vers le passage à niveau 239 ne serait pas une solution adéquate. De plus, l'installation d'une barrière physique sur le domaine public pourrait en effet poser des risques supplémentaires en cas de non-respect du sens interdit.

Nous restons à votre disposition pour discuter plus amplement de ces points et trouver des solutions qui répondent aux besoins de tous les usagers de cette voie.

Nous sommes convaincus que des mesures alternatives peuvent être mises en place pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes tout en maintenant les accès nécessaires.

Nous restons à votre disposition pour collaborer sur ce sujet et trouver une solution adaptée à tous les usagers. »

- Par courriel du 21/05/2024, la commune a informé le BEA-TT de la mise en œuvre d'équipements de signalisation (photos jointes)



- Par courriel du 04/07/2024 le BEA-TT a été informé :

En juillet 2024, la démarche a été entreprise par la ville de Bizanos auprès des propriétaires d'une parcelle incluant une maison pour sa destruction par la commune, suivie des travaux de sécurisation par la SNCF.

Aucune réponse n'a été reçue par la ville.

Le Conseil Municipal du 2 juillet 2024 a pris acte du refus tacite des propriétaires de céder la parcelle aux fins de démolition aux frais de la collectivité.